

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

## COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 12 avril 2017 à 18h35, à la salle Jean Monnet.

\*\*\*\*\*

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 6 avril 2017.

**Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire :** Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, GAUTIER Julien, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, AKSOY Zehra, ABEELACK Boz (qui arrive en cours de séance à 18h40), TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle, KRIEGER André

**Etaient excusés (avec procuration de vote) :**

Mme CADENE-SCHULIK Francine qui a donné procuration à Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne  
M. EHRISMANN Etienne qui a donné procuration à M. FISCHER Etienne  
Mme GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle  
M. BODOT Didier qui a donné procuration à M. KELLER Martial  
Mme DHEURLE Joëlle qui a donné procuration à Mme DAMBACHER Sandra

**Était excusé :**

CAN Veysel

## **Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance**

\*\*\*\*\*

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 20/04/2017 et le 25/04/2017 et publiées par affichage le 25/04/2017.

\*\*\*\*\*

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (suite à la commission d'appel d'offres, les points 18 et 19 sont complétés. Le point "convention concernant l'orgue Thomas de l'église Saint Jean" est retiré)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017
2. BUDGET PRIMITIF VILLE - ANNEE 2017
3. FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ 2017
4. FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX CHARGES INTERCOMMUNALES 2017
5. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PRÉVUES AU BUDGET PRIMITIF 2017
6. ETAT PRÉVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2017 - FORÊT COMMUNALE
7. GESTION DES CRÉDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CRÉDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET VILLE 2017
  - 7.1. TRAVAUX CRÉATION ATELIERS CENTRE TECHNIQUE
  - 7.2. TRAVAUX ARCHIVES (ANCIENNE SYNAGOGUE)
  - 7.3. TRAVAUX TRAVERSÉE ALTENSTADT 2°TR (VOIRIE+RÉSEAUX SECS)
8. BUDGET PRIMITIF EAU - ANNEE 2017
9. BUDGET PRIMITIF – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - ANNEE 2017
10. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE PEUPLIERS 1°TR - ANNEE 2017

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

11. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2°TR - ANNEE 2017
12. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT GUMBERLE - ANNEE 2017
13. BUDGET PRIMITIF - ZONE D'AMENAGEMENT DE LA PÉPINIÈRE - ANNEE 2017
14. BUDGET PRIMITIF - QUARTIER STEINBAECHER - ANNEE 2017
15. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - ANNEE 2017
16. DEMANDES DE SUBVENTION
  - 16.1. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER
  - 16.2. REMPART ATHLÉTISME CLUB DE WISSEMBOURG – COURSE “PENTES ET CÔTES” 2017
  - 16.3. ASSOCIATION TENNIS CLUB D'ALTENSTADT
    - 16.3.1. Frais de déplacement
    - 16.3.2. Frais de fonctionnement de l'école de tennis
  - 16.4. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE WISSEMBOURG
    - 16.4.1. Frais de déplacement
    - 16.4.2. Frais de location gymnase
  - 16.5. AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE WISSEMBOURG
  - 16.6. FABRIQUE DE L'EGLISE STS PIERRE ET PAUL
  - 16.7. ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE
17. SUPPRESSION DE LA RÉGIE "HORODATEURS"
18. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MOBILIER URBAIN
19. ATTRIBUTION DES MARCHÉS - SYNAGOGUE
20. CONVENTIONS DE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL AU PROFIT DE ROSACE
21. CONVENTION DE CO REALISATION AVEC L'UAW POUR L'ÉDITION 2017 DE L'OUTRE FESTIVAL
22. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE WISSEMBOURG
23. VENTE DES LOTS COLLECTIFS /LOTISSEMENT GUMBERLE
24. VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL : MAISON SISE À ALTENSTADT 25 RUE DU SOLEIL
25. DELIBERATION ADOPTANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE ET FIXANT LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SÉLECTION PROFESSIONNELLE
26. TITRES RESTAURANTS – DÉCISION MODIFICATIVE
27. ECOLE DES ARTS – MODIFICATION DE POSTES
28. PISCINE MUNICIPALE
  - 28.1. RECRUTEMENT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS
  - 28.2. PISCINE MUNICIPALE – COURS DE NATATION
29. EMPLOIS SAISONNIERS – SAISON 2017
  - 29.1. PISCINE MUNICIPALE - PERSONNEL CHARGE DE LA CAISSE
  - 29.2. SERVICE TECHNIQUE
  - 29.3. SURVEILLANCE DES LIEUX DE CULTE
30. BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES 2016
31. DIVERS

---

\*\*\*\**Séance publique*\*\*\*\*

---

## **1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017**

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 4 avril 2017.  
Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

## 2. BUDGET PRIMITIF VILLE - ANNEE 2017

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et huit abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA, André KRIEGER et par procuration Joëlle DHEURLE) l'adoption du budget primitif 2017 de la Ville de Wissembourg aux conditions suivantes :**

·	Recettes et dépenses de fonctionnement	10 900 000 €
·	Recettes et dépenses d'investissement	6 300 000 €
	réparties comme suit :	
	dépenses . crédits reportés 2016	269 000 €
	. budget 2017 (nouveaux crédits)	6 031 000 €
	TOTAL	6 300 000 €
	recettes . crédits reportés 2016	4 000 €
	. budget 2017 (nouveaux crédits)	6 296 000 €
	TOTAL	6 300 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## 3. FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ 2017

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la fixation des taux de fiscalité pour l'exercice 2017 dans les conditions suivantes :

Libellés	Bases notifiées 2017	Wissembourg Taux de référence 2016	Variation de taux proposée	Taux proposés 2017	Taux moyens communaux au niveau départemental 2016 pour mémoire	Taux moyens communaux au niveau national 2016 pour mémoire	Produit voté 2017
Taxe d'habitation	8 837 000 €	23.73%	0%	23.73%	28.78%	24.38%	2 097 020 €
Taxe foncière (bâtie)	12 050 000 €	15.24%	0%	15.24%	17.29%	20.85%	1 836 420 €
Taxe foncière (non bâtie)	150 600 €	69.46%	0%	69.46%	62.84%	49.31%	104 607 €
Cotisation foncière des entreprises	6 828 000 €	20.31%	0%	20.31%	-	26.13%	1 386 767 €
							5 424 814 €

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

**En conclusion, le Conseil Municipal décide ainsi de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2017.**

Donc, le montant total du produit des contributions et taxes locales directes prévisionnelles 2017 figurant aux articles 73111 à 73114, 73221 et 748313 du budget de la Ville se monte à :

Total des 4 taxes (TH, TF, CFE)	5 424 814 €
+ produit des IFER* (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)	46 285 €
+ produit de la CVAE* (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	522 368 €
+ produit de la TASCOM* (Taxe sur les surfaces commerciales)	140 123 €
+ produit de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti *	8 126 €
+ produit DCRTP* (Dotation compensation réforme TP)	160 715 €
+ produit FNGIR* (Fonds National Garantie Individuelle de Ressources)	305 653 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 608 084 €</b>

\* Ces produits nous ont été notifiés par les services fiscaux.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **4. FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX CHARGES INTERCOMMUNALES 2017**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement des participations 2017 de la Ville aux charges intercommunales dans les conditions suivantes :

- Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	235 009,37 €
- SIVOM de la Région de Wissembourg	69 146,04 €
- Parc Régional des Vosges du Nord	33 173,45 €
- SIVU forestier Wissembourg et environs	250 000,00 €
- Groupement local de coopération transfrontalière	30 000,00 €
- Syndicat mixte de production d'eau potable	17 000,00 €

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2017 aux articles 6553 et 65548.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **5. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PRÉVUES AU BUDGET PRIMITIF 2017**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** l'attribution des subventions prévues au budget primitif 2017 comme suit :

CCAS Altenstadt	10 000,00 €	(Art. 657362 Fct. 520)
ABRAPA	16 000,00 €	(Art. 20422 Fct. 61)
Electricité de Strasbourg – travaux électrification	30 000,00 €	(Art. 20422 Fct. 020)
Syndicat départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin	28 000,00 €	(Art. 204172 Fct. 113)
Subventions d'équipement diverses	14 000,00 €	(Art. 20421 + 20422 Fct. 025)
Association Foncière	5 000,00 €	(Art. 657401 Fct. 025)
Amicale du Personnel de la Mairie	21 300,00 €	(Art. 657402 Fct. 025)
Harmonie Municipale	3 500,00 €	(Art. 657406 Fct. 311)
Office de Tourisme Wbg – train touristique*	8 000,00 €	(Art. 657407 Fct. 95)

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

Office de Tourisme Wbg - Organisation festivités NOEL*	22 000,00 €	(Art. 657429 Fct. 024)
Société de Courses Hippiques	1 600,00 €	(Art. 657409 Fct. 414)
Office de Tourisme Schweigen	1 500,00 €	(Art. 657408 Fct. 95)
Associations de Wissembourg - fonctionnement	30 000,00 €	(Art. 657410 Fct. 025)
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 100,00 €	(Art. 657413 Fct. 113)
Académie d'Alsace (prix Décapole)	300,00 €	(Art. 657414 Fct. 025)
Associations de Wissembourg - Sport Jeunes	10 000,00 €	(Art. 657423 Fct. 414)
Ciné club de Wissembourg	3 000,00 €	(Art. 657428 Fct. 314)
Association Réussir (chantier insertion nettoyage forêt)	18 000,00 €	(Art. 657431 Fct. 520)
Associations de Wissembourg - Soutien Jeunesse	34 000,00 €	(Art. 657432 Fct. 422)
Croix Blanche	2 700,00 €	(Art. 657434 Fct. 025)
FDMJC – accompagnement MDAS + animations été*	23 000,00 €	(Art. 657442 Fct. 025)
Ecoles - Sorties scolaires	6 000,00 €	(Art. 657437 Fct. 213)
Association du Toit Haguenovien	4 000,00 €	(Art. 657438 Fct. 511)
Festival international de musique de Wissembourg*	23 000,00 €	(Art. 657439 Fct. 311)
Pétanque Club de Wissembourg	20 000,00 €	(Art. 657443 Fct. 415)
Ravalement de façades	15 000,00 €	(Art. 674502 Fct. 70)
Chèques (culture, sport, loisirs)	9 000,00 €	(Art. 674504 Fct. 025)
Budget annexe – Lot. Allée des Peupliers TR.1	130 000,00 €	(Art. 674508 Fct. 01)
Subventions diverses	54 000,00 €	(Art. 657499 Fct. 025)
Budget annexe – LA NEF (investissement)	70 000,00 €	(Art. 2041631 + 2041632 Fct. 314)
Budget annexe – LA NEF (fonctionnement)	325 000,00 €	(Art. 657363 Fct. 314)
<b>TOTAL</b>	<b>939 000,00 €</b>	

Depuis la loi du 12 avril 2000 et le décret du 06 juin 2001 n°495, les subventions des communes aux associations, dont le montant annuel dépasse 23 000 €, doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention financière définissant les objectifs, le montant et le contrôle de leur emploi.

Les associations concernées sont distinguées par un \*.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer ces conventions financières.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **6. ETAT PRÉVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2017 - FORÊT COMMUNALE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget forestier 2017 comme suit :**

### **PRÉVISION DE RECETTES**

- |                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| - Vente de bois                   | 730 000 € HT |
| - Subvention (routes forestières) | 8 000 € HT   |

**TOTAL RECETTES 738 000 € HT**

### **PRÉVISION DE DÉPENSES**

- |                                                        |              |
|--------------------------------------------------------|--------------|
| - Participation SIVU forestier Wissembourg et environs | 250 000 € HT |
| - Frais de débardage                                   | 110 000 € HT |

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

- Travaux d'exploitation à l'entreprise	49 000 € HT
- Entretien des routes forestières	14 000 € HT
- Honoraires	66 000 € HT
- Plantations	1 000 € HT
- Autres dépenses	8 000 € HT

**TOTAL DÉPENSES 498 000 € HT**

**EXCÉDENT FORESTIER PRÉVISIONNEL 2017 : 240 000 € HT**

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaires et à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **7. GESTION DES CRÉDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CRÉDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET VILLE 2017**

### **7.1. TRAVAUX CRÉATION ATELIERS – CENTRE TECHNIQUE**

Dans le cadre du budget 2017 de la Ville de Wissembourg, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le réajustement et le traitement de l'opération suivante en autorisations de programme et crédits de paiement :

Imputation budgétaire	N° AP	Durée	Intitulé	Montant AP (TTC) en €	Montant des CP (TTC) en €				
					2014	2015	2016	2017	2018
21318 prog. 678 fct 020	001/2015	4 ans	Travaux création ateliers – centre technique	322 000	0	1 000	21 000	200 000	100 000

Le financement prévisionnel de cette autorisation de programme est le suivant :

#### **AP n°001/2015 : Création ateliers municipaux au centre technique**

Autofinancement	220 280 €
Etat (au titre de la DETR)	28 900 €
Etat (au titre de la TDIL)	20 000 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>52 820 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>322 000 €</b>

Concernant cette opération, une demande de subvention complémentaire a été déposée à la Sous-Préfecture d'Haguenau-Wissembourg au titre de la DETR.

### **7.2. TRAVAUX ARCHIVES (ANCIENNE SYNAGOGUE)**

Dans le cadre du budget 2017 de la Ville de Wissembourg, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et sept abstentions (Jean-Max**

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

**TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Joëlle DHEURLE)** le réajustement et le traitement de l'opération suivante en autorisations de programme et crédits de paiement :

Imputation budgétaire	N° AP	Durée	Intitulé	Montant AP (TTC) en €	Montant des CP (TTC) en €				
					2014	2015	2016	2017	2018
21318 + 2184 prog. 651 fct 020	001/2016	5 ans	Travaux archives (ancienne synagogue)	1 845 000	14 000	31 000	100 000	1 600 000	100 000

Le financement prévisionnel de cette autorisation de programme est le suivant :

AP n°001/2016 : Archives (ancienne synagogue)

Autofinancement + emprunts	805 577 €
Département du Bas-Rhin	270 248 €
ETAT (DRAC archives)	80 000 €
ETAT (fonds de soutien à l'investissement public)	131 059 €
ETAT (enveloppe musée)	130 462 €* 125 000 €* 302 654 €
RÉGION Grand Est	
Remboursement TVA (FCTVA)	
<b>TOTAL</b>	<b>1 845 000 €</b>

*\*montants estimés non notifiés à ce jour*

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## 7.3. TRAVAUX TRAVERSÉE ALTENSTADT 2°TR (VOIRIE+RÉSEAUX SECS)

Dans le cadre du budget 2017 de la Ville de Wissembourg, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le réajustement et le traitement de l'opération suivante en autorisations de programme et crédits de paiement :

Imputation budgétaire	N° AP	Durée	Intitulé	Montant AP (TTC) en €	Montant des CP (TTC) en €				
					2014	2015	2016	2017	2018
2151 + 2152 prog. 610 fct 022	002/2016	2 ans	Travaux traversée Altenstadt 2°TR (voirie + réseaux secs)	990 000	0	0	140 000	850 000	0

Le financement prévisionnel de cette autorisation de programme est le suivant :

AP n°002/2016 : traversée Altenstadt 2°TR

Autofinancement + emprunts	788 032 €
Département du Bas-Rhin	39 568 €

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

Remboursement TVA (FCTVA)		<u>162 400 €</u>
	TOTAL	<u>990 000 €</u>

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## 8. BUDGET PRIMITIF EAU - ANNEE 2017

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** l'adoption du budget primitif 2017 du service EAU de la Ville de Wissembourg aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses d'exploitation		920 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement		540 000 €
réparties comme suit :		
<u>dépenses</u>	. crédits reportés 2016	56 000 €
	. budget 2017 (nouveaux crédits)	<u>484 000 €</u>
	TOTAL	<u>540 000 €</u>
<u>recettes</u>	. crédits reportés 2016	0 €
	. budget 2017 (nouveaux crédits)	<u>540 000 €</u>
	TOTAL	<u>540 000 €</u>

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## 9. BUDGET PRIMITIF – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - ANNEE 2017

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et sept abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Joëlle DHEURLE)** l'adoption du budget primitif 2017 de LA NEF – GESTION DES SPECTACLES aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses de fonctionnement		475 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement		86 000 €
réparties comme suit :		
dépenses	. crédits reportés 2016	10 000 €
	. budget 2017 (nouveaux crédits)	<u>76 000 €</u>
	TOTAL	<u>86 000 €</u>
recettes	. crédits reportés 2016	0 €
	. budget 2017 (nouveaux crédits)	<u>86 000 €</u>
	TOTAL	<u>86 000 €</u>

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## **10. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE PEUPLIERS 1°TR - ANNEE 2017**

**Conformément aux indications données lors du récent DOB, le Conseil Municipal sera amené, dans les semaines à venir, à prononcer la clôture définitive de ce budget annexe. Il s'agit dès lors du dernier budget primitif voté à ce titre.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK et par procuration Joëlle DHEURLE) l'adoption du budget primitif 2017 du lotissement Allée des Peupliers 1° tranche aux conditions suivantes :**

· Recettes et dépenses de fonctionnement	247 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	0 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## **11. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2°TR - ANNEE 2017**

**Conformément aux indications données lors du récent DOB, les deux dernières parcelles du lotissement ayant trouvé acquéreur, le Conseil Municipal sera amené, dans les semaines à venir, à prononcer la clôture définitive de ce budget annexe. Il s'agit dès lors du dernier budget primitif voté à ce titre.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK et par procuration Joëlle DHEURLE) l'adoption du budget primitif 2017 du lotissement artisanal Allée des Peupliers 2° tranche aux conditions suivantes :**

· Recettes et dépenses de fonctionnement	281 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	140 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## **12. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT GUMBERLE - ANNEE 2017**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK et par procuration Joëlle DHEURLE) l'adoption du budget primitif 2017 du lotissement GUMBERLE à Altenstadt aux conditions suivantes :**

· Recettes et dépenses de fonctionnement	1 805 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	1 465 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## **13. BUDGET PRIMITIF - ZONE D'AMENAGEMENT DE LA PÉPINIÈRE - ANNEE 2017**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK et par procuration Joëlle DHEURLE) l'adoption du budget primitif 2017 de la zone d'aménagement de la pépinière aux conditions suivantes :**

· Recettes et dépenses de fonctionnement	472 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	451 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## **14. BUDGET PRIMITIF - QUARTIER STEINBAEHEL - ANNEE 2017**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et sept abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, André KRIEGER et par procuration Joëlle DHEURLE) l'adoption du budget primitif 2017 du quartier Steinbaechel aux conditions suivantes :**

· Recettes et dépenses de fonctionnement	517 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	501 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## **15. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - ANNEE 2017**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour, trois voix contre (Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK et Isabelle ZAIDA) et cinq abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, André KRIEGER et par procuration Joëlle DHEURLE) l'adoption du budget primitif 2017 du lotissement des 4 vents aux conditions suivantes :**

· Recettes et dépenses de fonctionnement	772 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	701 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## **16. DEMANDES DE SUBVENTION**

### **16.1. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER**

47 élèves de l'école St Jean Ohleyer (classes CM1 + CM2 monolingue) ont participé à une classe de découverte du 3 au 5 avril 2017 à ROTHENBURG OB DER TAUBER en Allemagne.

Coût du séjour: 106 € / élève

Afin de soulager la participation des parents, l'école St Jean Ohleyer sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg. Il est proposé le versement d'une subvention de 705 €, soit 5 € / enfant / jour.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 705 € à l'association Sports et Loisirs de l'école Saint Jean Ohleyer dans les conditions exposées ci-dessus.

### **16.2. REMPART ATHLÉTISME CLUB DE WISSEMBOURG – COURSE “PENTES ET CÔTES” 2017**

Dans le cadre des festivités de la Pentecôte 2017, comme tous les ans, le Rempart Athlétisme Club de Wissembourg va organiser la course populaire “Les pentes et côtes”. Afin d'équilibrer financièrement cette manifestation, cette association sollicite le versement d'une subvention de 3 000 €.

Détail des frais prévisionnels engagés :	Détail des recettes prévisionnelles :
Frais de course : 2 000 €	Frais d'inscriptions : 2 900 €
Frais de sécurité : 875 €	TOTAL : 2 900 €
Frais de podium : 725 €	
Frais divers (pub...): 2 300 €	
TOTAL 5 900 €	

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 3 000 € au Rempart Athlétisme Club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

## **16.3. ASSOCIATION TENNIS CLUB D'ALTENSTADT**

### **16.3.1. Frais de déplacement**

Dans le cadre de sa participation au championnat de France par équipe en catégorie Dames +45ans, l'association du Tennis Club d'Altenstadt a dépensé 954,90 € pour un déplacement à PLESSIS-BOUCHARD le 22/01/2017.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

La commission des finances propose une subvention de 40 %, soit 381,96 €, et émet un avis favorable avec une voix contre.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et sept voix contre (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Joëlle DHEURLE) le versement d'une subvention de 381,96 € à l'association Tennis Club d'Altenstadt dans les conditions exposées ci-dessus.**

### **16.3.2. Frais de fonctionnement de l'école de tennis**

Le Tennis Club d'Altenstadt utilise sa propre salle. Les frais de fonctionnement sont importants et il souhaite bénéficier et profiter des mêmes avantages que les autres associations, soit la prise en charge par la Ville sous forme de subvention des frais qu'ils ont consacrés en 2016 aux jeunes pour l'école de tennis :

· 640 h (20h/semaine x 32 semaines (an)) x 4€ x 70% = 1 792 €

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2017.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 792 € à l'association Tennis Club d'Altenstadt dans les conditions exposées ci-dessus.**

## **16.4. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE WISSEMBOURG**

### **16.4.1. Frais de déplacement**

Dans le cadre de sa participation au championnat de France individuel et par équipe, l'association du Tennis de Table Nord Alsace – Wissembourg a dépensé 8 734,11 € pour ses déplacements "hors Département" lors de la première phase de la saison 2016/2017.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

La commission des finances propose une subvention de 40 %, soit 3 493,64 €, et émet un avis favorable avec une voix contre.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et sept voix contre (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Joëlle DHEURLE) le versement d'une subvention de 3 493,64 € à l'association Tennis de Table Nord Alsace dans les conditions exposées ci-dessus.**

## **16.4.2. Frais de location gymnase**

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, l'association Tennis de Table Nord Alsace - Wissembourg sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour l'année 2016.

Montant total des locations jeunes :	1 <sup>er</sup> semestre 2016 :	549,50 €
	2 <sup>e</sup> semestre 2016 :	<u>525,00 €</u>
	TOTAL :	1 074,50 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement à l'association Tennis de Table Nord Alsace Wissembourg d'une subvention de 752,15 € représentant 70 % du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2017.

## **16.5. AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE WISSEMBOURG**

Dans le cadre de la location du foyer de l'église Saints Pierre et Paul pour les dons du sang (5 collectes annuelles), l'association des donneurs de sang bénévoles de Wissembourg sollicite le remboursement de la moitié du coût de la location du foyer pour 2017, soit 375 €.

Coût de la location : 750 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 375 € à l'amicale des donneurs de sang bénévoles dans les conditions exposées ci-dessus.

## **16.6. FABRIQUE DE L'EGLISE STS PIERRE ET PAUL**

Dans le cadre de la mise en conformité du foyer paroissial de Wissembourg (Etablissement recevant du public de 3<sup>ème</sup> catégorie) pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, la Fabrique de l'église Sts Pierre et Paul envisage la réalisation de travaux d'installation de rampes avec

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

garde-corps.

Coût estimé de l'ensemble des travaux : 44 131,68 €

Ce foyer sert à beaucoup de manifestations paroissiales mais également à des manifestations familiales et publiques.

A ce titre, cette association sollicite la Ville de Wissembourg pour le versement d'une subvention d'équipement.

Il est proposé le versement d'une subvention d'équipement à hauteur de 15 % du coût des travaux soit 6 619,75 €.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 20422 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (Sandra DAMBACHER et Jean-Louis PFEFFER ne participent pas au vote) le versement d'une subvention de 6 619,75 € à la Fabrique de l'église Sts Pierre et Paul dans les conditions exposées ci-dessus.**

## **16.7. ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE**

L'évolution négative de l'accidentalité au niveau national confirme que l'éducation de nos enfants constitue une nécessité. C'est pourquoi, l'association de prévention routière organise régulièrement des campagnes de sensibilisation des jeunes face aux dangers de la route. En particulier, cette association forme les agents de la police municipale de Wissembourg pour leurs interventions au niveau des écoles primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la ville de Wissembourg. Il est proposé, comme l'année dernière, le versement d'une subvention de 100 €.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 100 € à l'association de prévention routière dans les conditions exposées ci-dessus.**

## **17. SUPPRESSION DE LA RÉGIE "HORODATEURS"**

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 11 mars 2011, du 18 décembre 2012 et du 16 décembre 2016 portant création et modification de la régie liée aux horodateurs,  
Considérant la suppression du stationnement payant au profit d'une zone bleue élargie,  
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la suppression de la régie liée aux horodateurs à compter du 12 avril 2017.**

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

## **18. ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA MISE À DISPOSITION, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET L'ASSURANCE DU MOBILIER URBAIN**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,  
Vu l'avis transmis au Bulletin Officiel des Marchés Publics le 14 février 2017 en vue du lancement d'une consultation relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'assurance du mobilier urbain pour une durée allant de la date de notification au 13 juillet 2020,

Vu les propositions remises en réponse à la consultation,

Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres le 11 avril 2017 conformément à la procédure interne en vigueur,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances le 11 avril 2017,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec la société CLEAR CHANNEL (92641) ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon aboutissement de la procédure.

## **19. ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À LA RÉHABILITATION ET À L'EXTENSION DU SITE DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 27 septembre 2016 en vue de l'attribution du lot 00 « démolition - désamiantage » de l'opération relative à la réhabilitation et à l'extension du site de l'ancienne synagogue,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2016 portant autorisation de signer le marché relatif au lot 00 « démolition – désamiantage » avec l'entreprise attributaire,

Vu l'avis publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 22 novembre 2016 en vue de l'attribution des autres lots dépendant de l'opération relative à la réhabilitation et à l'extension du site de l'ancienne synagogue,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2016 portant autorisation de signer les marchés relatifs aux lots 02, 03, 05, 07, 08, 10 et 12 à 19 avec les entreprises attributaires,

Vu la décision prise par le représentant du pouvoir adjudicateur le 3 janvier 2017 déclarant sans suite les procédures relatives aux lots 06 « menuiserie extérieure » et 09 « serrurerie – métallerie » pour insuffisance de concurrence,

Vu l'avis publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 8 mars 2017 en vue de l'attribution des lots 04 « bardage », 06A « menuiseries extérieure aluminium », 06B « menuiserie extérieure bois » (lots issus de la scission du lot 06 « menuiserie extérieure »), 09 « serrurerie – métallerie » et 11 « mobilier de magasin »,

Vu les propositions remises en réponse à la consultation et l'absence de dépôt d'offres pour le lot 09 « serrurerie - métallerie »,

Vu la procédure lancée conformément à l'article 30 -1 2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 en vue de l'attribution du lot 09,

Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres le 11 avril 2017 conformément à la procédure interne en vigueur,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances le 11 avril 2017,

Considérant que les entreprises attributaires sont les suivantes,

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

N° lot	Dénomination des lots	Estimations de la maîtrise d'œuvre (en € HT)	Attributaires	Montant en € HT
04	Bardages	141 300,00	SAED	162 386,40
06 A	Menuiseries extérieures alu	7 000,00	GROLL	6 590,00
06 B	Menuiseries extérieures bois	33 000,00	VOLLMER	48 280,00
09	Serrurerie – Métallerie	23 100,00	MEDER	41 935,60
11	Mobiliers de magasins	125 000,00	TIXIT	118 977,33

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK et par procuration Joëlle DHEURLE) d'autoriser M. le Maire**

- à signer les marchés avec les entreprises attributaires ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon aboutissement de la procédure
- à solliciter toutes les autorisations d'urbanismes requises ainsi que toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

## **20. CONVENTIONS DE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL AU PROFIT DE ROSACE**

### **Préambule**

Dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique d'Alsace (SDTAN) dont il assure le portage, le Conseil Régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine a fixé, conjointement avec les Conseils Départementaux du Bas Rhin et du Haut Rhin, l'objectif de desservir l'ensemble des locaux d'habitation et à usage professionnel établis dans les communes sur les départements du Bas Rhin et du Haut Rhin, hors communes concernées par les investissements portés par les opérateurs sur leurs fonds propres, en 100% fibre optique jusqu'à l'abonné final.

Par délibération du 13 novembre 2015, la Commission permanente de l'ex Conseil Régional d'Alsace a attribué la délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du Très Haut Débit en Alsace au groupement momentané d'entreprises NGE Concessions, Altitude infrastructure, Miranda et Callisto pour une durée de 30 ans, groupement auquel s'est substitué la société ROSACE.

C'est dans ce contexte que la SAS ROSACE a contacté la Ville de Wissembourg afin de définir et d'arrêter les emplacements du Noeud de Raccordement Optique et des Sous Répartiteurs Optiques.

Vu les projets de conventions de servitudes sur le domaine privé communal au profit de ROSACE en vue de l'implantation d'un Noeud de Raccordement Optique (NRO) et de trois Sous Répartiteurs Optiques (SRO),

Étant précisé qu'un SRO se définit comme un noeud intermédiaire de brassage de la boucle local optique, en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel est desservi avec une liaison optique continue c'est à dire soudée de bout en bout.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

Étant également précisé qu'un NRO désigne le point de concentration d'un réseau en fibre optique où sont installés les équipements actifs permettant à un opérateur d'acheminer le signal depuis son réseau vers les abonnés.

Le nœud de raccordement optique N° NRO-67-008 sera implanté sur la parcelle cadastrée sous Section 15 N°191 (Avenue de la Gare).

Les sous répartiteurs optique N°SRO -67-008-AKB, SRO-67-008-AKH et SRO-67-008-AKM-2 seront implantés sur les parcelles cadastrées sous Section 007 D parcelle 2275 (Allée des Peupliers), Section 15 N°191 (Avenue de la Gare) et Section 30 n°51 (rue de la Laine).

Chaque implantation fera l'objet d'une convention, l'occupation du domaine privé est consentie à titre gratuit et pour toute la durée d'exploitation des équipements mis en place par ROSACE.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec la société ROSACE ainsi que toutes les autres pièces nécessaires.

## **21. CONVENTION DE CO REALISATION AVEC L'UAW POUR L'ÉDITION 2017 DE L'OUTRE FESTIVAL**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour, six voix contre (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK et par procuration Joëlle DHEURLE) et une abstention (Isabelle ZAIDA)** d'autoriser M. le Maire à signer une convention de co-réalisation avec l'Union des Associations de Wissembourg (UAW) en vue de l'édition 2017 de l'Outre Festival qui doit se dérouler du 23 au 25 juin 2017.

Il a été convenu entre les parties que la Ville fournira et prendra à sa charge les éléments ci-dessous :

- le lieu de représentation
- le plateau artistique du vendredi et du samedi
- les frais de logistique, transport, frais de repas des artistes et techniciens
- les droits d'auteurs (SACEM, SACD)
- les frais de communication (pour partie)

L'UAW quant à elle assurera les obligations afférentes à l'organisation principale et accessoire de la manifestation tel que définies ci-dessous :

- les frais de communication (pour partie)
- les frais de location de matériel
- les frais d'acquisition de petits matériels
- les frais liés à l'acquisition de denrées alimentaires (vente au public)
- les frais liés à l'intervention de prestataires extérieurs (Croix Blanche, service de sécurité, technique)
- la programmation pour la journée du dimanche 25 juin 2017

S'agissant d'un contrat de coréalisation, l'UAW sera rémunérée par les recettes de la vente des repas ainsi que par le mécénat et cela jusqu'à ce qu'elle équilibre globalement son opération.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

Quel que soit le cas de figure (opération équilibrée, excédentaire ou déficitaire), la Ville garantit à l'UAW un résultat net de 1 000 euros.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une voix contre.

## **22. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE WISSEMBOURG**

L'Orchestre de Chambre de Wissembourg (OCW), association créée en octobre 2013 est une formation inscrite dans le paysage culturel de la Ville de Wissembourg.

Cet orchestre présente des œuvres du répertoire classique et sollicite régulièrement le renfort d'instrumentistes et/ou de solistes professionnels ou amateurs de très bon niveau, afin de compléter les pupitres selon les besoins du programme. Elle est aussi en mesure d'intervenir à l'occasion d'autres événements organisés à Wissembourg ou en dehors du territoire de la commune (tel que cela a déjà été le cas au Temple Neuf à Strasbourg, à l'église de Münchhausen, à Reichshoffen ou lors du concert de Noël à Landau en Allemagne).

Pour ces motifs, la Ville de Wissembourg entend soutenir cette association en mettant notamment à sa disposition des locaux de répétition au sein de l'Ecole des Arts de Wissembourg ainsi que le matériel nécessaire aux répétitions et aux concerts et à titre gratuit.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la conclusion de la convention de partenariat ainsi que de ses éventuels avenants avec l'Orchestre de Chambre de Wissembourg pour une durée d'un an.

## **23. VENTE DES LOTS COLLECTIFS /LOTISSEMENT GUMBERLE**

Vu l'avis de France Domaine,

Vu les déclarations de candidature pour l'acquisition des lots C1 et C2 signées par Monsieur Jean Michel PARDON, en qualité de Président de la SAS FEDERIM avec siège à 93400 SAINT OUEN,

Vu le procès-verbal d'arpentage provisoire établi par Monsieur Michel PETTIKOFFER, géomètre à Wissembourg,

Vu le règlement de commercialisation,

Vu la délibération du 31 janvier 2014 point n°3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Considérant que la SAS FEDERIM a un projet de construction visant à implanter sur les lots C1 et C2 un immeuble en R+2 à usage d'habitation, comprenant environ 10 logements.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser

- la vente des lots collectifs C1 et C2 à la SAS FEDERIM se réservant la faculté de se substituer toute personne physique ou morale et portant les dénominations cadastrales provisoires suivantes :

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

Dénomination cadastrale provisoire	Contenance	Prix à l'are	Prix HT
Préfixe 007 Section F n°20/164	8,81 ares	11 500 €	101 315 €
Préfixe 007 Section F n°19/164	7,87 ares	11 500 €	90 505 €

La présente vente se fera selon le régime de TVA applicable.

- M. le Maire à signer la promesse de vente avec les conditions suspensives suivantes : possibilité pour le promettant et le bénéficiaire de mettre fin à la promesse en cas de non commercialisation de 30 % du programme au bout de six mois à compter de la date de signature de la promesse de vente. Étant précisé que la promesse de vente est consentie pour une durée d'une année à compter de sa date de signature.
- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

## **24. VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL : MAISON SISE À ALTENSTADT 25 RUE DU SOLEIL**

Vu l'avis de France Domaine n°2016-544V0858 du 21 septembre 2016,

Vu la déclaration de candidature présentée par Monsieur Jacques CHABANNES demeurant à Altenstadt, 27, Rue du Soleil,

Vu les garanties bancaires présentées par Monsieur CHABANNES,

Vu les procès-verbaux d'arpentage établis par Monsieur Michel PETTIKOFFER, géomètre à Wissembourg,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

Article 1 : Autoriser la vente à Monsieur Jacques CHABANNES ou tout autre personne physique ou morale se substituant, de l'immeuble communal sis à Altenstadt, 25, Rue du Soleil et des parcelles attenantes désignées comme suit :

Section	Parcelle	Superficie	Zonage	Prix
007 F	271	2,50 a	UA2	53 000€ TTC
007 F	270	1,45 a	UA2	
007 F	918/269	1,23 a	UA2	
007 F	7/164 (PVA provisoire)	2,48 a	UJ	

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

Article 2 : Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous les documents nécessaires à ladite cession.

## **25. DELIBERATION ADOPTANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE ET FIXANT LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SÉLECTION PROFESSIONNELLE**

*La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés sans concours. L'entrée en vigueur de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 a notamment pour effet de prolonger ce dispositif de titularisation suite à sélection professionnelle pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 12 mars 2018, et de modifier les conditions d'éligibilité.*

*Ces recrutements réservés peuvent être ouverts pendant une durée de 2 ans, c'est-à-dire jusqu'au 12 mars 2018.*

*Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.*

*Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire », a été effectué. Ces informations ont été répertoriées dans le rapport ci-joint faisant apparaître :*

- le nombre d'agents remplissant les conditions,*
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,*
- ainsi que l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de notre commune.*

*Au vu de ce rapport, et compte tenu de nos besoins et de la gestion prévisionnelle de nos effectifs, emplois et compétences, un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire a été établi. Il détermine :*

- les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés,*
- le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements,*
- leur répartition entre les sessions successives de recrutement*

*Si des recrutements réservés sans concours sont prévus, il doit également définir le nombre de postes ouverts et les conditions dans lesquelles ces recrutements seront opérés.*

*Ces deux documents (le rapport et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire) sont soumis à l'avis du Comité Technique en date du 10 avril 2017.*

*Les agents éligibles au dispositif seront informés du contenu de notre programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent.*

*Hormis pour les grades à accès direct sans concours, les recrutements interviennent par voie de sélection professionnelle confiée à une commission d'évaluation professionnelle qui peut être organisée :*

- en interne sous la présidence d'une personnalité qualifiée désignée par le président du C.D.G. 67. Elle comporte alors également l'autorité territoriale ou une personne qu'elle désigne et un fonctionnaire de notre collectivité appartenant au moins à la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.*
- ou bien par le C.D.G. 67. Elle est alors présidée par le Président du C.D.G. 67 ou par une personne qu'il désigne et comporte en outre une personnalité qualifiée désignée par le Président du C.D.G. 67 et un fonctionnaire de notre collectivité appartenant au moins à la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.*

*Les agents déclarés aptes par la commission d'évaluation seront nommés stagiaires avant le 31 décembre de l'année au titre de laquelle la sélection professionnelle est organisée.*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

*Une convention sera signée avec le C.D.G. 67 pour sa participation aux commissions d'évaluation professionnelle, ou pour l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection professionnelle si nous en décidons ainsi.*

*La participation financière due au C.D.G. 67 pour la participation aux commissions de sélection professionnelle ou pour l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection professionnelle s'élève à :*

- 300 € par candidat à un grade de catégorie A
- 250 € par candidat à un grade de catégorie B ou C

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1<sup>er</sup> de la loi susvisée du 12 mars 2012,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu l'avis du Comité technique,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK et par procuration Joëlle DHEURLE)**

- d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- d'autoriser M. le Maire à confier au Centre de Gestion l'organisation des sélections professionnelles et à signer la convention relative
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'organisation des opérations de sélection professionnelle.

## **26. TITRES RESTAURANTS – DÉCISION MODIFICATIVE**

Afin de valoriser sa politique sociale, la Ville de Wissembourg s'est prononcée pour l'attribution de titres restaurants aux agents municipaux.

Les délibérations du 28 juin 2005, du 23 janvier 2007, du 27 novembre 2007 et du 3 juillet 2009 ont mis en place et complété ce dispositif.

Considérant

- les évolutions réglementaires tant au niveau du statut des agents que du temps de travail depuis 2006 nécessitant ainsi une refonte de la délibération initiale,
- les observations de la chambre régionale des comptes,

Vu l'avis du Comité technique,

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de valider les règles liées à l'attribution des titres restaurants comme suit :

*nota : les mentions en gras modifient les règles applicables*

- valeur faciale d'un titre restaurant : 8 euros (maintien du tarif)
- participation de la collectivité : 50 % de la valeur faciale du titre (soit 4 € pour la collectivité et 4 € pour l'agent)
- cette prestation repose sur la base du volontariat, les agents ont la possibilité de ne pas adhérer à cet avantage
- maintien de la possibilité d'opter pour un forfait de 10 titres par mois pour les agents qui le souhaitent
- bénéficiaires : tous les agents fonctionnaires stagiaires et titulaires, agents non titulaires de droit public ou de droit privé **dont la présence est égale ou supérieure à 3 mois de façon continue**
- **versement d'un titre restaurant par jour de travail effectif dans la limite maximale de 216 titres restaurants par an (soit 18 tickets par mois en moyenne) ; pour les agents à temps partiel et à temps non complet, le versement sera proratisé selon le temps de travail. Toutes les absences sont déduites : maladie, rtt, congés annuels, autorisation spéciale d'absence, etc. - y compris les demi-journées.**
- **versement d'un titre restaurant lorsqu'un agent travaille un jour complet en dehors de son cycle horaire de travail, aux conditions suivantes : pour nécessité de service et sur proposition du chef de service, en compensation d'une journée non travaillée durant son cycle de travail normal, ces heures ne devront pas faire l'objet d'un paiement**
- **spécificité pour l'école des arts en raison de son organisation et de la variation des horaires : versement mensuel forfaitaire de titres selon la durée hebdomadaire de service réparti comme suit :**
  - jusqu'à 5 heures : 3 tickets
  - jusqu'à 10 heures : 6 tickets
  - jusqu'à 15 heures : 9 tickets
  - jusqu'à 20 heures (temps complet) : 12 tickets**Ce versement interviendra durant la période scolaire uniquement.**
- **l'attribution des titres restaurants ne peut pas être cumulée avec d'autres avantages consentis par la collectivité dans le cas où elle prend en charge le déjeuner**

## 27. ECOLE DES ARTS – MODIFICATION DE POSTES

En vue d'assurer le remplacement d'un professeur de musique, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER, Jean-Louis PFEFFER, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK et par procuration Joëlle DHEURLE)** de modifier les postes comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 :

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

Grade	Spécialité	Ancienne situation			Nouvelle situation		
		DHS	IB	IM	DHS	IB	IM
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> cl (BERGER Micael)	Intervenant musique/flûte	3,5	377	347	5	377	347
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> cl (MATZ Laure / rempl)	flûte				12,5	377	347

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

## **28. PISCINE MUNICIPALE**

### **28.1. RECRUTEMENT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS**

La surveillance des baignades de la piscine municipale est à assurer par trois maîtres nageurs sauveteurs par mois (vu la superficie des bassins et le nombre d'heures d'ouverture).

Ce personnel est mis à disposition par le Comité d'Alsace des Maîtres Nageurs Sauveteurs du Bas-Rhin. Les intéressés sont rémunérés en qualité d'éducateur des activités physiques et sportives, échelon 7, Indice brut 449, Indice majoré 394 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Une cotisation annuelle d'un montant de 80 € devra être versée au Comité d'Alsace des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (CAMNS).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser :

- le recrutement des maîtres nageurs sauveteurs
- M. le Maire à signer la convention de service et tous autres documents requis.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

### **28.2. PISCINE MUNICIPALE – COURS DE NATATION**

Des cours de natation pourront être proposés à la piscine aux particuliers par des maîtres nageurs sauveteurs titulaires du diplôme requis (MNS ou BEESAN) à titre privé. Un avis public sera diffusé par voie de presse pour susciter des candidatures.

A cette fin, une convention sera à établir avec le(s) maître(s) nageur(s) sauveteur(s) dont la candidature sera retenue. Des règles encadreront cette pratique sportive conformément aux textes en vigueur.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser M. le Maire à signer la ou les conventions avec le(s) maître(s) nageur(s) sauveteur(s) relative(s) aux cours de natation donnés à titre privé aux particuliers.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **29. EMPLOIS SAISONNIERS – SAISON 2017**

### **29.1. PISCINE MUNICIPALE - PERSONNEL CHARGE DE LA CAISSE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser le recrutement de saisonniers chargé d'assurer la caisse à la piscine municipale pour la saison 2017 :

- 2 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe contractuel saisonnier à temps complet, indice brut 347, indice majoré 325, travaillant durant les mois de juin, juillet, août et tout début septembre

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

### **29.2. SERVICE TECHNIQUE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la création de :

- 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe contractuels saisonniers à temps complet, indice brut 347, indice majoré 325, travaillant durant les mois de juin, juillet et août

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

### **29.3. SURVEILLANCE DES LIEUX DE CULTE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la création de :

- 2 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe contractuels saisonniers à temps complet, indice 347, indice majoré 325, travaillant durant les mois de juillet et août.

Ces personnes seront chargées de l'accueil et la surveillance des lieux de culte.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 12 avril 2017

\*\*\*Informations\*\*\*

## **30. BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES 2016**

Conformément à l'article L2241-1 du CGCT : "Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité".

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication du bilan des opérations immobilières qui ont été réalisées par la Ville (état détaillé ci-dessous) et qui avaient fait l'objet pour chaque transaction d'une délibération spécifique.

BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE RÉALISÉES EN 2016												
Transaction	Nature de l'acte	Date de l'acte	N° de l'acte	Lieu-dit	Section	Parcelle	Contenances en ares	Partie prenante 1	Partie prenante 2	Montant de la transaction en euros	Notaire	Date délibération
A	AN	10/03/16	5154	Gumberle	E	1032/459	0,54	Mme JAEGER	Ville de Wissembourg	540	Me JOURDAIN	18/09/15
A	AN	07/07/16	5412	Quai Anselmann	29	236/34	2,4	M. et Mme VOLMER	Ville de Wissembourg	12000	Me JOURDAIN	29/01/16
E	AN	10/03/16	5153	Rue des Etoiles	F	876/175 883/175	0,06 0,06	Epoux LOHR	Ville de Wissembourg	Sans soulte	Me JOURDAIN	29/05/15
E	AN	30/08/16	5512	Village	F	912/286	5,67	Ville de Wissembourg	SCI STEPHMAT 3	Sans soulte	Me JOURDAIN	27/05/16
E	AN	30/08/16	5512	Village	F	910/285	5,67	SCI STEPHMAT 3	Ville de Wissembourg	Sans soulte	Me JOURDAIN	27/05/16
A	AN	14/04/16	5223	Chemin du vieux moulin	18	473/79	2,75	BRUNCK	Ville de Wissembourg	1	Me JOURDAIN	30/10/15
V	AA	27/12/16			16	342/44 et 345/46	10,32	Ville de Wissembourg	Cdc de Wissembourg	1	Le Maire	30/09/16

## **31. DIVERS**

**Prochaine séance du Conseil Municipal** : vendredi 2 juin 2017

**Prochaines manifestations** :

. Accueil des nouveaux arrivants le samedi 29 avril

**Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous :**  
**<http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>**

*Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 19h50.*